



## Conseil économique et social

Distr. générale  
15 décembre 2014  
Français  
Original : anglais

### Commission de statistique

#### Quarante-sixième session

3-6 mars 2015

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire\*

#### Questions soumises à la Commission pour examen et décision : recensements de la population et des logements

## Rapport sur l'exécution des programmes mondiaux de recensements de la population et des logements de 2010 et de 2020

### Rapport du Secrétaire général

#### Résumé

Le présent rapport est établi en application de la décision 2014/219 du Conseil économique et social. Le Secrétaire général y donne une vue d'ensemble de l'exécution du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2010, y compris des informations sur la participation des pays au cycle de recensement de 2010, sur les succès obtenus et les difficultés rencontrées, ainsi qu'un compte rendu des activités menées par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales pour appuyer le Programme mondial. Il y décrit également les préparatifs du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020. La Commission de statistique est invitée à faire connaître ses vues sur le contenu du présent rapport. Elle est notamment invitée à adopter le projet de résolution sur le Programme mondial de 2020, à examiner et à faire sien le projet de *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements pour le cycle de 2020, Troisième révision*, et à donner des conseils sur les activités que la Division se propose de mener au titre du Programme de 2020.

Les questions soumises à la Commission pour examen figurent au paragraphe 31 du présent rapport.

\* E/CN.3/2015/1.



## I. Introduction

1. À sa quarante-troisième session, tenue du 28 février au 2 mars 2012, dans sa décision 43/101 (E/2012/24, chap. I, sect. B), la Commission de statistique a prié la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales : a) d'établir un rapport complet sur l'exécution du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2010 d'ici à la fin du cycle de recensements et d'établir le calendrier de l'élaboration du Programme mondial de recensements de 2020, y compris les *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements pour le cycle de 2020, Troisième révision*; b) d'élaborer, d'ici à 2015, un projet de résolution concernant le Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020 qu'elle adopterait et que le Conseil économique et social ferait sien. Dans le présent rapport, établi en réponse à cette demande, on trouvera une vue d'ensemble de l'exécution par les autorités nationales concernées du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2010, y compris les succès obtenus et les difficultés rencontrées, et le récapitulatif des activités de la Division pendant ce cycle. Le présent rapport renseigne également sur les préparatifs du lancement du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020, qui portera sur la période allant de 2015 à 2024. On trouvera des informations plus détaillées sur l'exécution par les pays des recensements du cycle de 2010 et sur les activités correspondantes de la Division de statistique dans les rapports présentés à la Commission de statistique à sa quarante-deuxième session en 2011 (E/2011/24) et à sa quarante-troisième session en 2013 (E/2012/24).

## II. Vue d'ensemble de l'exécution du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2010

2. À sa trente-sixième session, en mars 2005 (E/2005/24), la Commission de statistique a lancé le Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2010, dont le Conseil économique et social a approuvé l'exécution dans sa résolution 2005/13.

### A. Exécution du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2010 au niveau national

3. Le Programme mondial de 2010 part du principe que les recensements de la population et des logements constituent l'une des principales sources de données nécessaires à la planification efficace du développement et à la prise de décisions objectives. Dans sa résolution 2005/13, le Conseil a invité instamment les États Membres à procéder à au moins un recensement de la population et des logements pendant la période allant de 2005 à 2014 et à en publier les résultats qui sont une source vitale d'information pour la planification.

4. À la fin du cycle de recensements de 2010, 214 pays ou régions avaient procédé à un recensement de la population et des logements, dénombant ainsi près de 93 % de la population mondiale. Vingt et un pays et régions, d'Afrique et d'Asie

pour l'essentiel, n'ont pas participé à ce cycle, de sorte qu'environ 7 % de la population mondiale n'y a pas été dénombrée. À titre de comparaison, 26 pays et régions n'avaient pas effectué de recensement lors du cycle de 2000, qui courait de 1995 à 2004. Le tableau 1 ci-après illustre l'exécution du Programme de recensements de 2010, par région. Des informations détaillées par pays sur les dates des recensements du cycle de 2010 peuvent être consultées sur le site Web du Programme (<http://unstats.un.org/unsd/demographic/sources/census/censusdates.htm>).

Tableau 1

**Nombre de pays ou régions qui ont procédé à un recensement au cours du cycle de 2010 (2005-2014), par région**

<i>Année</i>	<i>Afrique</i>	<i>Amérique du Nord</i>	<i>Amérique du Sud</i>	<i>Asie</i>	<i>Europe</i>	<i>Océanie</i>	<b>Total</b>
2005	1	2	1	6	1	3	<b>14</b>
2006	6	4	2	4	3	8	<b>27</b>
2007	5	1	1	2	–	2	<b>11</b>
2008	7	–	–	3	1	1	<b>12</b>
2009	5	–	–	4	3	3	<b>15</b>
2010	5	14	3	12	5	4	<b>43</b>
2011	4	12	2	6	33	3	<b>60</b>
2012	5	2	5	2	1	1	<b>16</b>
2013	5	1	–	–	1	–	<b>7</b>
2014	6	–	–	2	1	–	<b>9</b>
<b>Total</b>	<b>49</b>	<b>36</b>	<b>14</b>	<b>41</b>	<b>49</b>	<b>25</b>	<b>214</b>

*Note* : Ne figure que le premier recensement pour chacun des 22 pays ou régions qui ont procédé à plus d'un recensement pour ce cycle. Vingt et un pays ou régions n'ont pas procédé à un recensement au cours du cycle de 2010 (2005-2014).

5. C'est en 2011 qu'ont été effectués le plus de recensements du cycle de 2010 (60 pays ou régions ont effectué un recensement de la population et des logements dans le monde)<sup>1</sup>. Selon le calendrier initial par pays et par région, c'est en 2010 que l'on s'attendait à un nombre record de recensements. Toutefois, en raison de facteurs divers, tels que les contraintes financières, les difficultés techniques rencontrées dans les préparatifs et l'insécurité politique et sociale, 17 pays ou régions ont reporté leur recensement de 2010 à 2011. Ces reports, ajoutés au fait qu'un certain nombre de pays ou de régions n'ont pas été en mesure de procéder à un recensement lors du cycle de 2010, témoignent des difficultés considérables rencontrées dans l'exécution du Programme mondial de 2010, auxquelles il faudra faire face lors du prochain cycle.

<sup>1</sup> Il y a lieu de noter que l'Union européenne a prié instamment un grand nombre de ses États membres et pays candidats de procéder à leur recensement en 2011.

## **B. Succès obtenus et difficultés rencontrées dans la réalisation des recensements du cycle de 2010**

### **Succès obtenus**

6. L'analyse de l'expérience des pays montre que les efforts déployés par ces derniers pour réduire les coûts et améliorer la qualité des résultats de leurs recensements et la rapidité de leur diffusion ont permis des innovations majeures dans la façon de mener à bien les recensements de la population et des logements lors du cycle de 2010, essentiellement grâce à l'utilisation de nouvelles méthodes et de technologies de pointe<sup>2</sup>. De nombreux pays ont adopté de nouvelles méthodes en termes de sources des données, utilisant notamment les registres administratifs, les enquêtes en continu et le croisement de plusieurs sources pour produire des données auparavant obtenues par dénombrement exhaustif (recensement traditionnel). Les pays continuent d'avoir tendance à recourir à un éventail de méthodes plutôt qu'à une seule méthode de collecte des données pour dénombrer leur population. L'utilisation d'autres procédés que le dénombrement exhaustif varie d'un pays à l'autre et doit être étudiée et mieux documentée.

7. Pour le cycle de recensement de 2010, il convient également de noter que de nombreux pays<sup>3</sup> ont combiné plusieurs méthodes de collecte des données, y compris les entretiens téléphoniques, les questionnaires en ligne et les questionnaires sur papier. Certains questionnaires, à remplir sur Internet ou à renvoyer par courrier, faisaient appel à la méthode de l'autodénombrement, d'autres étaient administrés par des enquêteurs lors d'entretiens en personne.

8. Les technologies modernes ont été fortement utilisées à toutes les étapes du recensement du cycle de 2010, les pays cherchant à accroître le nombre de réponses et la qualité et la fraîcheur des données. Ainsi, certains ont utilisé Internet et des appareils portables (ordiphones et tablettes) pour collecter les données, des systèmes intégrés de gestion sur le terrain, les technologies géospatiales afin d'établir des cartes, des appareils de lecture optique et des téléphones mobiles. Il y a eu une augmentation de la diffusion en ligne des résultats des recensements visant à maximiser l'utilisation de ces données : Internet, combiné avec les systèmes d'information géographique, permet de publier et de visualiser les données et d'héberger des bases de données interactives. Selon 56 % des pays ayant participé à l'enquête<sup>4, 5</sup>, l'utilisation de nouvelles technologies était l'un des aspects les plus positifs des recensements du cycle de 2010.

---

<sup>2</sup> Voir le rapport des États-Unis d'Amérique sur le Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2010 (E/CN.3/2012/2) et le rapport sur les résultats d'une enquête sur les méthodes employées par les pays lors du cycle de recensement de 2010, à l'adresse suivante : [http://unstats.un.org/unsd/demographic/sources/census/2010\\_PHC/docs/ReportOnSurveyFor2010Census.pdf](http://unstats.un.org/unsd/demographic/sources/census/2010_PHC/docs/ReportOnSurveyFor2010Census.pdf).

<sup>3</sup> Par exemple, comme cela a été présenté dans le rapport sur les résultats d'une enquête sur les méthodes employées par les pays lors du cycle de 2010 (voir note 2 ci-dessus), sur 117 pays travaillant à partir de questionnaires administrés en personne, 44 ont aussi utilisé d'autres méthodes de collecte des données; sur les 39 pays ayant eu recours à un questionnaire d'autodénombrement sur papier, 34 ont également employé une autre méthode.

<sup>4</sup> En 2009 et début 2010, la Division de statistique a mené une enquête sur les méthodes employées par les pays ou les régions dans la planification et l'exécution de leurs recensements de la population et des logements pour le cycle de 2010. Le questionnaire de cette enquête a été

9. L'examen de l'expérience des pays montre que ces derniers ont collaboré étroitement dans divers domaines du recensement, notamment en ce qui concerne la diffusion de données, l'élaboration des questionnaires et la mise au point de nouvelles méthodes de recensement. Cette collaboration, principalement entre pays du Sud, a permis aux États de tirer parti des points forts et réalisations de chacun, de tirer des enseignements de l'expérience d'autres pays et d'acquérir des connaissances en prenant exemple sur les bonnes pratiques de recensement.

10. Il convient de noter que, d'après les résultats de l'examen du Programme, plus de 80 % des pays ayant participé à l'enquête suivent les directives de recensement de l'ONU, en particulier les *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements, Deuxième révision*, pour préparer leurs recensements (E/CN.3/2012/2, par. 66).

### **Difficultés rencontrées**

11. Si le cycle de recensements de 2010 est globalement considéré comme un succès pour ce qui est des innovations et du nombre de pays ayant procédé à leurs recensements nationaux, des difficultés ont toutefois été observées et signalées, documents à l'appui. Dans le cadre de l'examen du Programme, de nombreux pays (67 %) (E/CN.3/2012/2, par. 21) ont souligné que le coût des recensements avait constitué une difficulté majeure dans la planification et la conduite de leurs recensements du cycle de 2010. Il s'agit de la principale difficulté rencontrée par les participants de toutes les régions du monde. Le coût des recensements a augmenté à mesure que les pays ont innové, notamment en raison de l'utilisation de technologies de pointe et de la demande de données plus fiables, de meilleure qualité et produites plus rapidement.

12. Les autres difficultés rencontrées par les pays concernent notamment le délai de publication des résultats des recensements, la perception du public, la faiblesse du taux de réponse, la sous-traitance des recensements et la diffusion et l'exploitation insuffisantes des résultats. Certains pays ont eu des soucis de qualité des données en raison de problèmes de couverture. Pour de nombreux pays, il reste difficile d'évaluer la qualité ainsi que la couverture globale des opérations de recensement. Bien que l'utilisation de technologies modernes soit considérée comme l'un des aspects les plus positifs du cycle de 2010, il subsiste de nombreuses difficultés à cet égard pour diverses raisons, notamment le manque de compétences techniques internes et le défaut de planification.

13. Vingt et un pays n'ont pas pu procéder à un recensement lors du cycle de 2010 en raison de diverses difficultés, les principales étant l'instabilité politique, qui peut les avoir empêchés de planifier et de mener à bien les activités de recensement, et l'absence de fonds ou des défaillances dans la gestion et la planification des opérations.

---

envoyé à 233 pays et régions, dont 138 ont répondu (soit un taux de réponse de près de 60 %). Les résultats de cette enquête sont présentés dans les deux rapports cités à la note 2 ci-dessus.

<sup>5</sup> Voir *Overview of national experiences for population and housing censuses of the 2010 round* (juin 2013). Division de statistique, disponible à l'adresse suivante : [http://unstats.un.org/unsd/demographic/sources/census/2010\\_PHC/UNSD/overview.pdf](http://unstats.un.org/unsd/demographic/sources/census/2010_PHC/UNSD/overview.pdf).

### C. Activités de la Division de statistique à l'appui du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2010

14. En 2005, à l'occasion du lancement du cycle de 2010 du Programme mondial de recensements de la population et des logements, la Commission de statistique a demandé que la Division de statistique, en sa qualité de secrétariat du Programme, fasse office d'organisme de coordination pour la fixation des normes, la fourniture de spécialistes et la formation, et la fixation des priorités nécessaires. En réponse à cette demande, la Division a joué un rôle déterminant dans l'exécution du Programme et mené diverses activités d'appui à cet égard.

15. La Division de statistique a élaboré et publié des directives internationales concernant les recensements, y compris les *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements, Deuxième révision*; le *Manuel sur l'infrastructure géospatiale à l'appui des activités de recensement*<sup>6</sup>; le *Manuel de vérification des recensements de la population et des logements, Première révision*<sup>7</sup>; le manuel consacré à la *Mesure de la population économiquement active lors de recensements de la population*<sup>8</sup>; le rapport technique sur les méthodes de saisie des données de recensement et le rapport technique sur les enquêtes postcensitaires : directives opérationnelles. En outre, en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), elle a mis au point un progiciel appelé CensusInfo afin d'aider les pays à diffuser leurs données de recensement et elle a organisé des ateliers de formation à son utilisation.

16. La Division a mis en œuvre un programme annuel d'ateliers de formation régionaux et nationaux portant sur les questions techniques relatives à différentes étapes du recensement afin d'aider les pays à se préparer et à mener à bien leurs dénombrements ainsi qu'à analyser et diffuser les résultats. Au cours de la période 2006-2014, elle a organisé 59 ateliers régionaux, sous-régionaux et nationaux et formé plus de 1 420 participants de 140 pays. Ces activités sont récapitulées dans le tableau 2 ci-après<sup>9</sup>.

17. Tout au long du cycle de 2010, la Division a fourni une assistance technique aux organismes nationaux de statistique en ce qui concerne divers aspects des recensements propres à chaque pays en vue de renforcer les capacités des États de planifier et de mener à bien des recensements de la population et des logements conformément aux normes et directives internationales. En outre, elle a engagé un conseiller interrégional pour les recensements de la population et des logements chargé de fournir aux pays une assistance technique portant sur différents aspects de leurs recensements. Elle a été membre du conseil consultatif technique international pour un certain nombre de pays en situation difficile ou sortant d'un conflit et elle a facilité l'échange d'expériences entre pays du Sud en effectuant des visites d'étude qui ont permis aux représentants de pays moins avancés sur le plan statistique

<sup>6</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.09.XVIII.8.

<sup>7</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.09.XVII.11.

<sup>8</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.09.XVII.7.

<sup>9</sup> Des informations détaillées sur chaque atelier sont disponibles sur le site Web du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2010 (<http://unstats.un.org/unsd/demographic/sources/cwp2010/docs.htm>).

d'apprendre de l'expérience des autres pays et d'acquérir des connaissances en prenant exemple sur les bonnes pratiques en matière de recensement.

18. Grâce au site Web du Programme mondial de recensements de la population et des logements (<http://unstats.un.org/unsd/census2010.htm>), la Division a pu suivre à tout moment les activités nationales de planification et de conduite des recensements et publier toute information utile. Le site lui a également permis de déterminer quels pays avaient besoin d'une assistance technique ou autre. Le centre de documentation du site comprend une base de connaissances (appelée « Census Knowledge Base »), dans laquelle les organes chargés des recensements peuvent trouver toute la documentation technique nécessaire.

Tableau 2  
**Ateliers de formation organisés par la Division de statistique de 2006 à 2014**

<i>Thème de l'atelier</i>	<i>Nombre d'ateliers</i>	<i>Nombre de participants</i>	<i>Nombre de pays participants</i>	<i>Régions participantes</i>
Principes et recommandations (Deuxième révision)	2	97	44	Afrique <sup>a</sup>
Cartographie et gestion des recensements	7	224	104	Afrique <sup>a</sup> , Caraïbes, Pacifique, Asie, Amérique latine, Communauté d'États indépendants (CEI)
Saisie des données de recensement	6	181	89	Afrique <sup>a</sup> , Asie, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), CEI, Pacifique
Évaluation des recensements à l'aide du Système de dépenses relatives aux projets	5	114	78	Afrique <sup>a</sup> , Asie, pays arabophones, Amérique latine
Évaluation des recensements à l'aide des méthodes démographiques	3	72	32	Asie <sup>b</sup> , pays arabophones, Myanmar <sup>c</sup>
CensusInfo				
Atelier régional	7	172	122	Afrique <sup>a</sup> , Asie, Caraïbes, pays arabophones, Caraïbes, CEI
Atelier national	13	176	11	Cambodge, Tadjikistan, Ouganda, Cameroun, Kenya, Sri Lanka, Mexique, Indonésie, Malawi, Égypte <sup>d</sup> , Mozambique
Diffusion et analyse spatiale des résultats des recensements	4	126	81	Afrique, Asie, Amérique latine, pays arabophones
Archivage des résultats des recensements	1	21	18	Afrique
Analyse approfondie des résultats des recensements	7	176	6	Burkina Faso, Égypte, Éthiopie <sup>e</sup> , Kenya, Libéria, Malawi
Projections démographiques	3	67	46	Afrique <sup>a</sup> , Asie

Thème de l'atelier	Nombre d'ateliers	Nombre de participants	Nombre de pays participants	Régions participantes
Collecte et diffusion de données socioéconomiques tirées des recensements de la population et des logements	1	25	8	Association sud-asiatique de coopération régionale
<b>Total</b>	<b>59</b>	<b>1 429</b>		

<sup>a</sup> Deux ateliers en Afrique, l'un à l'intention des pays francophones, l'autre à l'intention des pays anglophones.

<sup>b</sup> Deux ateliers en Asie.

<sup>c</sup> Un atelier national pour le Myanmar.

<sup>d</sup> Trois ateliers nationaux pour l'Égypte.

<sup>e</sup> Deux ateliers nationaux pour l'Éthiopie.

19. La Division de statistique a effectué deux enquêtes sur les pratiques nationales utilisées lors des recensements du cycle de 2010. La première enquête a été conduite en 2009/2010<sup>10</sup> afin de mieux comprendre la façon dont les pays planifiaient et menaient à bien leurs recensements ou compilaient les données pour le cycle de 2010, ainsi que les difficultés qu'ils rencontraient. La Division a publié un document de travail intitulé « Rapport sur les résultats de cette enquête », qu'elle a également utilisés pour évaluer l'aide dont les pays avaient besoin pour exécuter le Programme lors de ce cycle. Elle a mené la deuxième enquête en 2011, dans le cadre de l'examen du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2010, en collaboration avec le United States Census Bureau, à la demande de la Commission de statistique à sa quarante-deuxième session. L'objectif était de recueillir des informations sur les enseignements tirés des recensements de la population et des logements du cycle de 2010, à partir desquelles des recommandations en vue du cycle de 2020 ont été adressées à la Commission de statistique à sa quarante-troisième session. Après une analyse plus poussée de ces informations, la Division a élaboré un rapport récapitulant l'expérience que chaque pays avait acquise lors des recensements de la population et des logements de 2010 qui a servi à l'examen et à la révision des *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements, Deuxième révision*.

20. Pour mener à bien son programme d'activités relatives à l'exécution du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2010 dans les pays en développement (2006-2012), la Division a bénéficié d'une subvention de la Banque mondiale (pour la période allant de 2006 à 2012). Celle-ci a servi à financer plusieurs initiatives essentielles, notamment la tenue d'ateliers de formation tout au long du cycle et dans toutes les régions du monde et l'élaboration de certaines directives internationales. La Division a également reçu une subvention du Gouvernement italien pour un projet de renforcement des capacités nationales d'analyse, de présentation et de diffusion des données visant à favoriser la prise de décisions fondée sur des faits en Afrique. L'objectif de ce projet sur trois ans (2010-2012) était de donner aux pays les moyens d'analyser, de présenter et de diffuser les résultats du cycle de recensements de la population et des logements de 2010 de manière adaptée à tous les groupes cibles, afin d'éclairer la prise de décisions et le suivi.

<sup>10</sup> Pour la région de l'Europe, l'enquête a été menée en collaboration avec la Division de statistique de la Commission économique pour l'Europe.



### III. Préparatifs du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020

21. Dans sa décision 43/101, la Commission de statistique a prié la Division de statistique de mettre au point un calendrier concernant l'élaboration du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020, y compris la révision des *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements*. Elle l'a également priée d'établir d'ici à 2015 un projet de résolution sur le Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020 qu'elle adopterait et que le Conseil économique et social ferait sien. Cette section décrit les travaux menés actuellement à l'appui du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020 ainsi que les activités proposées pour ce cycle.

#### A. Directives méthodologiques internationales relatives au recensement

22. En application de la décision 43/101, la Division de statistique a chargé un groupe d'experts internationaux composé de spécialistes du recensement issus de pays développés et de pays en développement, des commissions régionales et des organisations internationales et régionales pertinentes, de procéder à la troisième révision du texte des *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements* et de proposer les modifications et mises à jour nécessaires. Les membres des différents groupes de travail du groupe d'experts ont échangé des informations par voie électronique et la Division a organisé deux réunions d'experts afin de remanier les recommandations relatives aux recensements, en tenant compte des pratiques modernes en la matière. Les rapports sur les travaux de ces réunions sont disponibles à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/census2010.htm>.

23. Par l'intermédiaire du groupe d'experts internationaux, la Division de statistique a élaboré un projet de texte intitulé *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements, Troisième révision*, pour le cycle de 2020 (qui sera présenté comme document de travail à la Commission de statistique pour examen et son approbation. Une des principales modifications concerne les directives, qui ont été réorganisées en respectant autant que possible le modèle générique de présentation des statistiques (Generic Statistical Business Process Model<sup>11</sup>) afin de les rendre plus claires et intuitives que dans la version précédente. En conséquence, le projet de révision est divisé en quatre parties : caractéristiques essentielles et méthodologie du recensement; préparation, organisation et gestion; conduite du recensement; sujets à étudier dans les recensements de la population et des logements. Les recommandations révisées comprennent les modifications suivantes : une présentation plus détaillée des méthodes de recensement alternatives aux fins de l'établissement de statistiques en la matière; de nouveaux chapitres sur l'utilisation des technologies dans les activités de recensement; l'ajout de directives concernant l'archivage des documents individuels et d'une évaluation générale des recensements; d'importants

<sup>11</sup> Disponible à l'adresse suivante : <http://www1.unece.org/stat/platform/display/GSBPM/GSBPM+v5.0> (page consultée le 7 octobre 2014).

changements dans les concepts et la terminologie relative aux caractéristiques économiques résultant de la résolution concernant les statistiques du travail, de l'emploi et de la sous-utilisation de la main-d'œuvre, adoptée par la dix-neuvième Conférence internationale des statisticiens du travail comme nouveau cadre conceptuel pour les statistiques du travail de l'Organisation internationale du Travail.

24. Comme elle l'avait fait pour le précédent cycle de recensements, la Division de statistique a l'intention d'établir des directives internationales relatives au cycle de 2020. Parallèlement à la troisième révision des *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements*, elle mettra à jour les manuels et rapports techniques existants ou en rédigera de nouveaux, selon qu'il convient. Ainsi, elle mettra à jour le *Manuel d'organisation des recensements de la population et des logements (Handbook on Census Management for Population and Housing Censuses)*<sup>12</sup> pour l'adapter aux pratiques modernes en la matière, et ajoutera à cet effet des exemples de bonnes pratiques de planification et d'organisation tirés de l'expérience récente des pays. La mise à jour consistera aussi en l'ajout de directives dans des domaines que la version actuelle du manuel ne couvre pas de manière adéquate ou n'aborde pas avec suffisamment de détails. Des améliorations doivent également être apportées aux directives pratiques relatives à l'assurance de la qualité, notamment pour ce qui est d'arrêter des objectifs et indicateurs mesurables pour les activités de recensement, et au contrôle et à l'analyse des résultats par rapport aux objectifs globaux, et à l'évaluation et à l'atténuation des risques. Le manuel révisé doit présenter des directives adéquates relatives à la gestion des marchés et au contrôle des activités de recensement externalisées, à l'enregistrement et à la documentation systématiques des enseignements tirés du recensement en vue de préserver la mémoire institutionnelle et au développement et à la mise en œuvre d'une stratégie de communication, de promotion et de sensibilisation qui couvre l'ensemble du recensement, y compris la diffusion et l'utilisation des résultats.

25. Il sera également nécessaire de mettre à jour le *Manuel de vérification des recensements de la population et de l'habitation, Première révision* compte tenu des modifications apportées aux sujets à étudier dans les recensements de la population et des logements et de leur classement dans la troisième révision des *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements pour le cycle de 2020, Troisième révision*. Par ailleurs, il se peut que l'ouvrage intitulé *Mesure de la population économiquement active lors de recensements de la population : Manuel* doive être lourdement révisé afin de tenir compte des dernières décisions de la Conférence internationale des statisticiens du travail (nouveaux concepts, définitions, classements). À partir des informations relatives à l'expérience des États recueillies lors des ateliers que la Division a organisés sur la planification et la conduite d'enquêtes post-censitaires et sur l'évaluation des données de recensement au moyen de techniques démographiques, la Division devrait établir une série de directives sur l'évaluation des recensements (abordant notamment la planification et la conduite d'enquêtes post-censitaires en vue d'évaluer l'étendue du recensement d'une part et les données de recensement d'autre part). Selon un examen des pratiques nationales, il pourrait être utile d'établir des directives techniques dans trois domaines : la législation censitaire,

---

<sup>12</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.00.XVII.5, Rev. 1.

l'utilisation de la technologie pour l'obtention de données de recensement et la méthode à appliquer pour évaluer le coût du recensement.

26. Les directives concernant les recensements sont généralement élaborées avec l'aide d'experts dans les domaines/sujets en question. Comme elle l'avait fait pour les cycles précédents, la Division engagera des experts nationaux et internationaux pour établir des directives internationales relatives au recensement, en veillant à ce que chaque région soit représentée.

## **B. Appui technique et formation**

27. En collaboration avec les commissions régionales et d'autres organisations internationales et régionales, la Division de statistique prévoit d'entreprendre une série d'activités en vue de renforcer les capacités des États à organiser des recensements. Ces activités, qui reposeront sur une évaluation des besoins des pays et tiendront compte des éléments nouveaux en matière de recensement, comprendront les services suivants :

a) **Organisation d'ateliers régionaux de formation technique.** Des ateliers seront organisés afin de former les participants à l'application des directives méthodologiques relatives au recensement et à différents sujets liés à l'organisation d'un recensement et afin d'améliorer l'échange et le partage des données d'expérience nationales en la matière;

b) **Appui technique direct aux pays.** La Division de statistique fournira aux pays qui en feront la demande un appui technique (notamment une formation) dans un domaine particulier dans lequel ils ont besoin de conseils;

c) **Organisation de voyages d'étude (coopération Sud-Sud) afin que les pays apprennent les uns des autres.** Dans sa décision 43/101, la Commission de statistique a noté l'importance que revêtait l'aide entre les pays, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud, en ce qui concerne l'organisation des recensements et engagé la Division de statistique et les commissions régionales à continuer de promouvoir l'échange de données d'expérience entre pays dans le cadre d'ateliers régionaux et internationaux.

28. La Division de statistique entend organiser des ateliers régionaux consacrés aux domaines et sujets suivants : planification et organisation des recensements, y compris l'externalisation des activités de recensement et la détermination et l'évaluation des objectifs de qualité; cartographie des recensements au moyen de technologies de pointe; traitement des données de recensement au moyen de technologies de pointe (lecture optique, codage automatisé, etc.); évaluation des recensements (enquêtes postcensitaires et analyse démographique des données) en application de la décision 43/101 de la Commission de statistique; utilisation d'outils technologiques (Internet, ordiphones, systèmes de surveillance) pour recueillir les données; diffusion et utilisation des données (y compris à des fins de sensibilisation), en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour la population; documentation et archivage; nouveau cadre conceptuel pour les statistiques du travail de l'Organisation internationale du Travail. D'autres domaines ou sujets pourront être abordés en fonction des intérêts régionaux.

### **C. Documentation relative au Programme mondial de recensements de la population et des logements**

29. Comme elle l'avait fait pour le cycle de recensements de 2010, la Division de statistique tiendra à jour le site Web du Programme mondial de recensements de la population et des logements, qui sert de lieu d'échange et de partage de connaissances et d'informations sur l'organisation des recensements, fournit des orientations aux pays et permet de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme. Ce site sera mis à jour régulièrement et proposera des informations sur les activités de recensement menées, des directives, des outils pour l'organisation de recensements au niveau national et une base de connaissances qui rassemble des documents techniques à l'intention des agents recenseurs.

### **D. Examen de l'expérience des pays**

30. En application de la décision 43/101, dans laquelle la Commission de statistique l'a priée de procéder à trois examens du cycle de recensements de 2020, la Division de statistique y procédera afin de rassembler des informations sur les pratiques nationales, de mettre en évidence les difficultés qui se posent et de déterminer les pays ayant besoin d'assistance. Les informations recueillies seront analysées et diffusées comme il se doit.

### **E. Archivage des microdonnées**

31. À la deuxième réunion du groupe d'experts chargé de la troisième révision des *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements*, les participants ont déploré qu'aucune organisation internationale n'ait été chargée de rassembler des échantillons de microdonnées des États et de les mettre à disposition. À cet égard, il a été proposé que la Division de statistique s'attelle à cette tâche dans le cadre de ses responsabilités relatives au Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020<sup>13</sup>.

### **F. Résolution sur le Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020**

32. À sa quarante-troisième session, la Commission de statistique a prié la Division de statistique d'établir d'ici à 2015 un projet de résolution sur le Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020 qu'elle approuverait et que le Conseil économique et social ferait sien. Le projet de résolution est présenté à la Commission pour examen (voir annexe).

---

<sup>13</sup> Voir <http://unstats.un.org/unsd/demographic/meetings/egm/NewYork/2014/report.pdf>.

#### IV. Questions soumises à la Commission

33. La Commission souhaitera peut-être prendre acte de la mise en œuvre du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2010 et formuler des observations sur la question.

34. La Commission est invitée à :

a) Examiner et approuver le projet de résolution sur le Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020;

b) Examiner et adopter le texte provisoire des *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements, troisième révision*;

c) Formuler des observations et fournir des orientations concernant les activités proposées par la Division de statistique pour le Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020.

## Annexe

### **Projet de résolution présenté à la Commission pour examen**

#### **Programme mondial de recensements de la population et des logements (2020)**

*Le Conseil économique et social,*

*Rappelant* sa résolution 2005/13 du 22 juillet 2005, dans laquelle il a demandé au Secrétaire général de mettre en œuvre le Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2010 et prié instamment les États Membres d'effectuer des recensements de la population et des logements pendant la période 2005-2014, ainsi que ses résolutions antérieures dans lesquelles il avait approuvé les programmes décennaux précédents,

*Prenant note avec satisfaction* des efforts déployés par les États Membres pour effectuer des recensements de la population et des logements dans le cadre du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2010 et des activités menées par l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes à l'appui de ces efforts,

*Prenant note* des efforts déployés par les pays dans le cadre du cycle de recensement de 2010 pour réduire les coûts des opérations, améliorer la qualité des recensements et le respect des délais et diffuser largement les résultats en appliquant de nouvelles méthodes et en utilisant des technologies modernes lors des différentes étapes du recensement,

*Sachant* que la série de recensements de la population et des logements de 2020 est d'autant plus importante qu'elle fournira les données nécessaires aux activités de suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012<sup>1</sup>, du Sommet du Millénaire, tenu à New York du 6 au 8 septembre 2000<sup>2</sup>, de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), tenue à Istanbul du 3 au 14 juin 1996<sup>3</sup>, de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing du 4 au 15 septembre 1995<sup>4</sup>, du Sommet mondial pour le développement social, tenu à Copenhague du 6 au 12 mars 1995<sup>5</sup>, et de la Conférence internationale sur la population et le développement, tenue au Caire du 5 au 13 septembre 1994<sup>6</sup>, et d'autres réunions régionales et nationales,

---

<sup>1</sup> *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, Rio de Janeiro, Brésil, 20–22 juin 2012* (A/CONF.216/16 et Corr.1).

<sup>2</sup> Résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

<sup>3</sup> *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), Istanbul, 3-14 juin 1996* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.97.IV.6).

<sup>4</sup> *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13).

<sup>5</sup> *Rapport du Sommet mondial pour le développement social, Copenhague, 6-12 mars 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.8).

<sup>6</sup> *Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XIII.18).

*Soulignant* que, pour tout un pays et pour chacune de ses divisions administratives, le recensement de la population et des logements constitue une des principales sources pour l'obtention des données nécessaires à la formulation, à la mise en œuvre et au contrôle de l'efficacité des politiques et programmes visant à promouvoir le développement socioéconomique et la viabilité écologique,

*Soulignant également* que les recensements de la population et des logements sont effectués dans le but d'établir des statistiques et des indicateurs fiables permettant d'évaluer les conditions de vie de divers groupes de population particuliers, notamment les femmes, les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées et les migrants, ainsi que les changements les concernant,

1. *Approuve* le Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020, qui consiste en plusieurs activités destinées à amener les États Membres à effectuer un tel recensement au cours de la période 2015-2024;

2. *Prie instamment* les États Membres de procéder à au moins un recensement dans le cadre du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020, en tenant compte des recommandations internationales et régionales en la matière et en veillant à le préparer suffisamment à l'avance, à limiter les coûts, à couvrir l'ensemble de la population, à diffuser les résultats sans tarder et à permettre aux acteurs nationaux ainsi qu'à l'Organisation des Nations Unies et aux autres organisations intergouvernementales concernées d'y accéder facilement et de les utiliser efficacement en vue de la planification du développement et de l'élaboration de programmes et d'études sur la population et le développement durable;

3. *Souligne* qu'il importe que les pays fixent des objectifs de qualité relatifs à la conduite et à l'évaluation des recensements afin de préserver l'intégrité, la fiabilité, l'exactitude et la valeur des résultats, en tenant dûment compte des Principes fondamentaux de la statistique officielle;

4. *Insiste* sur l'importance que revêt le Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020 pour la planification du développement durable, en particulier pour le programme de développement pour l'après-2015, et engage les États Membres à lui apporter leur plein appui;

5. *Prie* le Secrétaire général d'élaborer des normes, méthodes et directives statistiques internationales visant à faciliter les activités du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020, d'assurer la coordination des activités entre les différents acteurs en appuyant les États Membres dans la mise en œuvre du Programme, et de surveiller la mise en œuvre dudit programme et d'en rendre compte régulièrement à la Commission de statistique.